



Date de la convocation : 15 septembre 2023  
Nombre de délégués en exercice : 66

**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABE, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Fernand MARTIN, Monique MOULAT, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Gérard DUCOS (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Jean-Michel DESSÉRÉ (a suppléé Xavier LEGRAND-FERRONNIERE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean LACOSTE (a suppléé Christelle BONNEMASON-CARRERE), Régis LAURAND (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléée Philippe LALANNE), Philippe FAURE (a suppléé Jean-Marc DENAX).

**Etait représenté :**

Thierry CARRERE a donné pouvoir à Mohamed AMARA.

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPÉ, Henri BELLEGARDE, Marie-Pierre CABANNE, Serge CASTAIGNAU, Jean-Yves COURREGES, Bernard DUPONT, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Yves LARROUTURE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Elisabeth MIQUEU, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVE, Marc OXIBAR, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUETO, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

**Etaient absents :**

Katty BROGNOLI, Emmanuel HANON, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Valérie RAMEAU.

-----

**N°6 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement.

En premier lieu, le bilan financier relatif à l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition des journées Hydrogène dans les territoires, dont la délibération est présentée à l'assemblée sur cette même séance, doit donner lieu à une actualisation des recettes perçues à ce titre ainsi que des dépenses correspondantes. Les recettes liées à l'évènement sont notamment redistribuées sur les imputations les plus appropriées.

Ensuite, l'ouverture d'une ligne de trésorerie, réalisée dans le cadre de la délégation de compétences au Président, engendre des charges financières qu'il convient de prévoir en section de fonctionnement.

Enfin, la dotation aux amortissements prévue initialement n'incluait pas une acquisition de 2022, et doit faire l'objet d'une légère augmentation.

La décision modificative correspondante porte sur les chapitres et articles suivants :

### **Section Fonctionnement / Dépenses**

<b>CREDITS A OUVRIR</b>				
Fonction	Chapitre	Article	Nature	Montant
020	011	62878	Remboursement à d'autres organismes	+ 50 600,00 €
020	011	6288	Autres services extérieurs	+ 27 944,00 €
020	66	6615	Intérêts des comptes courants	+ 3 500,00 €
	042	6811	Dotations aux amortissements	+ 552,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 82 596,00 €</b>

### **Section Fonctionnement / Recettes**

<b>RECETTES A PREVOIR</b>				
Fonction	Chapitre	Article	Nature	Montant
020	70	70688	Autres prestations de services	+ 283 140,00 €
020	74	74718	Dotations – Etat	- 20 544,00 €
020	74	7478	Dotations – Autres organismes	- 180 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 82 596,00 €</b>

Après modification, la **section de fonctionnement** du Budget 2023 du Pays de Béarn s'établirait comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2023</b>
<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 530 925,18 €</b>
011	Charges à caractère général	952 869,18 €
012	Charges de personnel	546 529,00 €
66	Charges financières	3 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 027,00 €
023	Virement à la section d'investissement	13 000,00 €
<b>Chapitres</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 530 925,18 €</b>
70	Produits de services du domaine et ventes diverses	408 140,00 €
74	Dotations et participations	933 995,00 €
002	Reprise excédent de fonctionnement	188 790,18 €

En outre, la dotation aux amortissements faisant l'objet d'une actualisation en section de fonctionnement, il convient également de modifier la section d'investissement en conséquence.

**Section Investissement / Dépenses**

CREDITS A OUVRIR				
Fonction	Chapitre	Article	Nature	Montant
020	20	2051	Acquisition de logiciels	+ 552,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 552,00 €</b>

**Section Investissement / Recettes**

RECETTES A PREVOIR				
Fonction	Chapitre	Article	Nature	Montant
	040	28183	Matériel de bureau et informatique	+ 552,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 552,00 €</b>

Après modification, la **section d'investissement** du Budget 2023 du Pays de Béarn s'établirait comme suit :

INVESTISSEMENT		BP 2023
<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses</b>	<b>75 751,19 €</b>
20	Immobilisations incorporelles	75 751,19 €

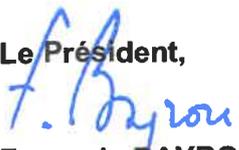
INVESTISSEMENT		BP 2023
<b>Chapitres</b>	<b>Recettes</b>	<b>75 751,19 €</b>
13	Subventions d'investissement	37 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 027,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	13 000,00 €

**Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative de crédits N°1 établie pour le Budget 2023.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,  
  
 François BAYROU

